

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'État

le 8 février 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 5, 6 et 7 février 2018

2018 DDCT 6 Subvention (8.000 euros) et convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

M. Christophe GIRARD, rapporteur.

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L. 2511-14 ;

Vu le projet de délibération, en date du 23 janvier 2018, par lequel Madame la Maire de Paris lui demande l'autorisation de signer une convention pluriannuelle d'objectifs avec l'association "Réseau national des maisons des associations" et lui propose l'attribution de la subvention correspondante ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Christophe GIRARD, au nom de la 1^{ère} commission,

Délibère :

Article 1 : Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération, avec l'association "Réseau national des maisons des associations".

Article 2 : Une subvention de fonctionnement d'un montant de 8.000 euros est attribuée au titre de l'exercice 2018 à l'association "Réseau national des maisons des associations" (45321 / 2018-03005) dont le siège social est situé 1018, Quartier du Grand Parc - 14200 Hérouville-Saint-Clair.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée au chapitre 65, nature 6574, fonction 0, rubrique 024, destination 0240004, compte budgétaire VF14009 provisions pour subventions de fonctionnement au titre des relations avec les associations, du budget de fonctionnement de la Ville de Paris de 2018.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink, reading "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO